

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 14 décembre 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017**

**2017 DAE 46 G** Subvention d'investissement (50.000 euros) et avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e).

**Mme Afaf GABELOTAUD, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Départemental,**

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 novembre 2017 par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, lui propose d'accorder une subvention d'investissement à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) (10e) et de l'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2017-2020 avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer un avenant n°3 à la convention pluriannuelle 2017-2020, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC).

Article 2 : Une subvention de 50.000 euros est attribuée à l'association Ensemble Paris Emploi Compétences (EPEC) domiciliée 209, rue La Fayette (10e) (SIMPA 39803 / dossier 2018\_02181) au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, rubrique D90, nature 20422, autorisation de programme 4432 du budget d'investissement du Département de Paris exercice 2017 sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil  
Départemental**



**Anne HIDALGO**